

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 801 19 décembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gérard de Rham

801

Domaine public

Priorité aux naturalisations

La tolérance! Par quels étranges cheminements ce mot que le XVIII^e siècle a chargé de son sens fort, celui du respect par chacun et par l'Etat des convictions religieuses et philosophiques de toute personne, par quels détours ce mot s'est-il vu de plus en plus associé au seuil, au rejet, c'est-à-dire à l'intolérance?

Le détour passe par les sciences.

La médecine et la physiologie ont analysé les limites de tolérance, avant que le corps ne manifeste son refus par des symptômes morbides.

Puis la sociologie, raisonnant à partir de la métaphore du «corps social», déclare que les sociétés indigènes connaissent face à l'étranger des seuils de tolérance. Le seuil ne saurait donc être dépassé. L'intolérance trouverait de la sorte son fondement scientifique!

Mais la pseudo-science est incapable de donner des chiffres cohérents. Au temps de l'initiative Schwarzenbach, on estimait en Suisse à 15% le seuil de tolérance à l'immigration étrangère. C'est-à-dire au niveau où la réaction fut observée.

Pourtant Genève recense 30% d'étrangers, cinq communes vaudoises dépassent même ce chiffre, allant jusqu'à 37% d'étrangers. Le Tessin compte 25% d'étrangers; Vaud, 20%. Certes des réactions s'observent, mais rien qui permette de parler d'un seuil fatidique.

La France compte quatre millions d'étrangers immigrés. Du coup, des hommes politiques décrètent aujourd'hui que 7 à 8% est le «seuil de tolérance».

Laissons donc la science incertaine!

Ce qui frappe, en revanche, c'est que les pays qui

sont nos voisins ont été et sont confrontés à des problèmes migratoires difficiles et qu'ils les surmontent.

La France connaît la forte présence de Français appartenant à des ethnies non hexagonales, sans parler des doubles nationaux. L'Allemagne a absorbé l'immigration des Allemands de l'Est. L'Italie, de considérables mouvements internes. L'Europe, si elle évolue, facilitera, de surcroît, les «brassages» et la mobilité.

Ces épreuves, ces mises à l'épreuve, ont renforcé la force d'adaptation et la vitalité des nations européennes.

La Suisse, en comparaison, a été protégée, malgré des chiffres forts d'immigration qui, ailleurs, seraient jugés «intolérables».

Les immigrés, dans leur immense majorité, viennent des pays proches et voisins. Dans le canton de Vaud, les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement sont composés pour les trois quarts: d'Italiens (45%), d'Espagnols (14,6%) et de Français (13,7%).

La Suisse, sans passé colonial, n'a pas à considérer comme nationaux des ressortissants d'ethnies lointaines. Que serait-ce si des Canaques (ou des

SUITE AU VERSO

A NOS LECTEURS

Toute l'équipe du journal vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente ses vœux pour la nouvelle année.

Notre vœu à DP est de pouvoir poursuivre en toute indépendance. Sans votre appui tangible ce pari est impossible. N'oubliez donc pas, avant les fêtes, notre bulletin de versement. Merci!

Nous suspendons la parution de DP pour deux semaines. Rendez-vous donc au 9 janvier 1986.

C'est le sol qui manque le moins

Curieusement, en Suisse, l'usage réservé au sol ne fait pas l'objet d'un véritable désir de connaissance. Dans le climat politique actuel, on ne voit pas quel événement — excepté un bilan dramatique débouchant sur un problème de survie — pourrait provoquer un changement d'attitude.

L'allergie ambiante aux statistiques fait que celles consacrées à la superficie de la Suisse n'ont pas bénéficié du statut exceptionnellement privilégié que connaissent les statistiques agricoles dont elles

auraient pu être pourtant l'heureux prolongement. En effet, on ne connaît que très approximativement la part des diverses utilisations de notre sol et plus mal encore la répartition des affectations définies par les plans d'extension communaux qui devront être réalisés dans l'ensemble de la Suisse pour fin 87. Il a suffi que le Conseil fédéral, dans un souci *légitime* de cohérence, s'avise de mettre à l'abri de la construction 450 000 ha de surface d'assolement pour que soit déclenchée, de la part des opposants, une salve d'arguments s'appuyant sur des chiffres fantaisistes, excluant d'emblée toute discussion sérieuse.

On ne connaît pas mieux l'état de la propriété foncière d'une manière générale ni le nombre de propriétaires fonciers. De quoi être surpris quand on sait que notre système à la fois postule la propriété privée et combat la concentration de la propriété foncière. Cette carence en informations précises empêche tout jugement sur le bien-fondé de la politique menée actuellement dans ce domaine; elle fut désagréablement ressentie lorsqu'il fallut réfuter les chiffres extravagants concernant les propriétés étrangères avancés par l'Action nationale.

L'INSISTANCE DES FAITS

Quant au rôle joué par le prix et les valeurs du sol, on peut carrément déclarer qu'il s'agit d'un des secteurs les plus discrets de l'économie. Pourtant, même si tout un chacun ne peut se prévaloir du droit de consulter les actes de vente cas par cas, les transactions foncières prises dans leur ensemble sont accessibles et peuvent faire l'objet d'étude. Jamais cependant, jusqu'à ce jour, une analyse n'a été envisagée sur le plan national et les statistiques prévues par le Conseil fédéral dans la première Loi sur l'aménagement du territoire ont disparu dans la seconde. Par ailleurs, très rares sont les cantons qui disposent de telles informations, comme le révèle l'enquête menée par N. Schwab et M. Vuthier dans le cadre d'une étude pilote.

Cette opacité risque à terme de rendre la propriété foncière suspecte; en outre, la méconnaissance qu'en ont les responsables politiques peut les amener à prendre des décisions peu pertinentes. Les

304 esquisses de projet et propositions de collaboration reçues — Recherche «Sol»

Sur la base de la mise au concours de mars 1985, 276 esquisses de projet et 28 propositions de collaboration ont été remis au Fonds national suisse, provenant de 216 instituts, bureaux ou personnes. Pour réaliser tous ces projets, une somme de 52 millions de francs aurait été nécessaire.

De ces 276 esquisses, 86 (31%) concernent le domaine 2 (qualité du sol et modes d'exploitation) du programme de recherche, 115 (42%) le domaine 3 (utilisation pour la construction et utilisation mixte) et 62 (22%) le domaine 4 (répartition des modes d'utilisation du sol). 13 esquisses (5%) n'ont pu être rangées dans aucun des domaines de recherche; certaines d'entre elles sortaient nettement du cadre défini dans le plan d'exécution.

Parmi les 216 soumissionnaires, 51 (24%) sont rattachés à un institut universitaire, 12 (5%) à une station de recherches, 19 (9%) à une autre organisation subventionnée par l'Etat et 134 (62%) à un bureau ou institut privé.

177 soumissionnaires (soit le 82%) proviennent de Suisse alémanique, 35 (16%) viennent de Suisse romande et 4 (2%) de Suisse italienne.

Extrait du Bulletin 2. Programme national de recherche «Sol», septembre 1985.

faits sont pourtant têtus. Dans une société où l'espace est de plus en plus disputé à défaut d'être compté, les difficultés d'organisation surgissent au fur et à mesure que la densité s'accroît et l'autorité

SUITE DE L'ÉDITO

Tamouls!) avaient, en naissant citoyens d'outre-mer, un passeport suisse?

Enfin, la grande vague d'immigration (1962-1968) est assez ancienne pour que l'intégration, par exemple la scolarisation des enfants, ait fortement progressé.

En revanche, il demeure totalement malsain qu'une partie aussi importante de la population active soit durablement dépourvue de droits. Et surtout il serait grave que le problème spécifique des réfugiés envenime à nouveau celui, apaisé, de l'immigration.

L'ensemble des circonstances exige donc une politique nouvelle, active de naturalisations. Les moyennes actuelles de naturalisation sont infiniment trop basses. Il est urgent, notamment, pour la deuxième génération née en Suisse, de revoir la procédure, de l'accélérer et de rendre la démarche naturelle.

C'est une priorité nationale.

Aux cantons romands de prendre des initiatives.

En plus, la «latinité» s'en trouverait renforcée.

A. G.

qui a la tâche entre autres d'éviter des conflits dans l'occupation du sol ne peut prétendre le faire valablement sans un maximum d'indications de base. Il n'est donc pas surprenant que le Conseil fédéral, devant les inconvénients d'une telle carence, ait décidé de consacrer une somme de dix millions à un programme national de recherche consacré au «sol», dont les trois axes principaux sont: «le maintien de la fertilité à long terme, la minimisation des pertes de sol à long terme et une meilleure répartition des modes d'utilisation. L'appel d'offre devait provoquer une marée de propositions (voir encadré) dont la réalisation coûterait près de 52 millions de francs.

Dans le but de suivre les résultats de travaux com-

mandés dans le cadre de ce programme et de s'inspirer de la documentation existante pour pouvoir mieux agir au niveau politique, un certain nombre de parlementaires ont décidé de créer un nouveau groupe de travail (il en existe déjà une vingtaine).

Constitué avec le soutien de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), ce groupe, fort de 77 membres — preuve d'un intérêt évident — présidé par le conseiller aux Etats Otto Schoch (radical du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures), se penchera sur les problèmes que soulève d'une manière générale l'utilisation du sol.

La lutte pour le sol est engagée!

SERVICE GÉOLOGIQUE FÉDÉRAL

Difficile accouchement

Que la terre tremble à Mexico: le directeur du service géologique local y va de son communiqué. Qu'un volcan se réveille en Colombie et notre radio interroge un collaborateur du Service géologique de Colombie. Mais qu'un barrage vienne à se dégingliser en Suisse, et c'est le silence officiel: le Service géologique, chez nous, ça n'existe pas!

Les Suisses ont un Service topographique fédéral et ça ne choque personne. Sa nécessité fut vite reconnue: il est plus difficile de tracer une route au flanc d'une vallée que dans une plaine et pas à la portée du premier bracaillon venu de faire se rencontrer au sein de la montagne deux galeries commencées sur les deux versants opposés.

Des pays voisins, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre connurent la même nécessité à propos de leur sous-sol. L'exploitation des mines et accessoirement celle de l'eau, moins abondante que chez nous, ont conduit à la création de services géolo-

giques nationaux. Avec, pour mission, d'élaborer des cartes géologiques et d'archiver toutes les informations provenant de travaux souterrains. A long terme, tout cela trouve sa justification.

En Suisse, le travail systématique de cartographie était assuré par des universitaires qui voulaient bien consacrer leurs vacances à cette activité et par des thèses de doctorat. Question rythme, on aurait eu la carte de la Suisse au 1: 25 000 vers 2100! Il faut dire que pendant longtemps, il n'y eut pas de coordination entre les travaux, liberté académique oblige! Et, pour assurer l'immense travail graphique de préparation à l'impression des cartes, trois personnes travaillent encore actuellement à Bâle dans une commission subventionnée par la Confédération. Dérisoire. C'est même un miracle qu'avec une telle organisation des cartes aient vu le jour.

Avec le temps, la demande en information de nature géologique a été croissante. Dans les villes d'abord, où il fallait construire de plus en plus grand sur les mauvais terrains auxquels nos prédécesseurs avaient renoncé. Ensuite la construction des grands barrages, accompagnée de la perforation d'innombrables galeries, nécessitèrent de bon-

nes connaissances en la matière. Puis les autoroutes prirent le relais. Bref, du travail exécuté par des bureaux, fonctionnant à la manière des ingénieurs-conseils, bureaux qui se multiplièrent comme les champignons après la pluie.

Et soudain surgit un vrai problème de géologie profonde: le stockage des déchets radioactifs (les autres feront de plus en plus parler d'eux). Voilà nos électriciens obligés de bricoler un organisme, la CEDRA, véritable service géologique qui exécute une partie du travail et sous-traite le reste auprès de bureaux privés ou d'instituts universitaires. Avec le résultat qu'on pouvait attendre: certains travaux remarquables, d'autres, lamentables, mais tous viciés par leur finalité de prouver que quelque chose est économiquement réalisable.

On a fini par comprendre en Suisse qu'il était temps de créer un service géologique fédéral rattaché à la protection de l'environnement. Presque tous les bureaux privés ont fait leur possible pour empêcher la mise sur pied de ce modeste service. Comme si on allait leur retirer le pain de la bouchée.

M. B.

EN BREF

Les employés font-ils partie de la bourgeoisie ou participent-ils au mouvement ouvrier? Une étude, parue en allemand, analyse la situation entre 1914 et 1920. On y rappelle, évidemment, la grève des employés de banque de Zurich en automne 1918.

* * *

Michel Seiler, un des auteurs du référendum contre l'Ecole de langue française de Berne, lance une initiative populaire pour fixer à 100 000 francs le plafond des traitements bruts des conseillers d'Etat, des membres des autorités et du personnel de l'Etat de Berne. Titre de l'initiative: 100 000 francs sont suffisants.

Le pactole pour les autos, l'obole pour les écolos

Bon an mal an, les droits prélevés sur les carburants rapportent environ deux milliards à la caisse fédérale. Joli pactole, payé par les automobilistes et autres usagers de véhicules à moteur, qui s'offrent ainsi un réseau toujours plus beau de routes nationales et principales. A partir de cette année, ils financent aussi diverses «mesures d'ordre technique», pour un montant sur lequel on a beaucoup discuté au Conseil national la semaine dernière, en parlant du budget 1986 de la Confédération.

C'est un arrêté fédéral daté du 22 mars 1985, mais appliqué rétroactivement depuis le début de l'année, qui énumère les différentes contributions possibles à la charge du compte carburants: pour la suppression des passages à niveau, la séparation des courants de trafic (transports publics et privé), la promotion du trafic combiné (train-voiture), l'aménagement de places de parc près des gares, pour le financement de mesures de protection du paysage nécessitées par le trafic routier ou pour celui d'ouvrages de protection contre les éléments naturels (corrections de cours d'eau, installations paravalanches).

Selon le Conseil fédéral, l'ensemble de ces mesures devrait coûter dans les 114 millions l'année prochaine, dont 30 millions pour les passages à niveau et la séparation des moyens de transport, 30 autres millions pour le feroutage et le chargement d'automobiles, et 62 millions pour la protection de l'environnement, du paysage et... des routes, contre les éléments déchaînés s'entend bien. Pour les parkings à proximité des gares, on a tout juste prévu cinq millions, mais pour des prêts seulement.

Ces montants ont paru bien modestes à plusieurs conseillers nationaux, qui auraient voulu davantage pour les chemins de fer (Longet, PS/GE) ou pour les forêts (Nussbaumer, PDC/SO et Günter, AdI/BE). Les trois voulaient compenser les dépen-

nettes, et le Conseil fédéral l'a emporté sur tous les points. Au nœud de la discorde: l'existence ou non de projets valables à financer au titre des «mesures d'ordre technique». Les «écolos» précités assurent que ces projets seraient en nombre suffisant si l'administration ne décourageait pas systématiquement les communes et autres maîtres d'œuvre. Du côté fédéral, on prévoit que tous les millions prévus ne trouveront sans doute pas une affectation conforme à la loi, faute de demandes.

Devant cette vision contradictoire, qui a pris par

Affectation du produit des droits sur les carburants.

Propositions Poste budgété	Conseil fédéral	Nuss- baumer	Longet	Günter	Herzog
	en milliards de francs				
Routes principales	148	125	123	125	105
Passages à niveau, mesures de séparation des courants du trafic	30		50		60
Embranchements ferroviaires	—		5		
Subventions routières générales et péréquation financière	237				220
Idem (part extraordinaire)	150				biffer
Protection de l'environnement et du paysage (circulation routière)	34	57		100	
Routes nationales	1070			1027	
Entretien et exploitation des routes nationales	240				204
Différence par rapport au Conseil fédéral		+ / - 0	+ / - 0	+ / - 0	- 216

ses supplémentaires envisagées aux dépens des routes principales et/ou nationales, tout comme le Zurichois Herzog (Organisations progressistes), qui proposait carrément une nouvelle politique des transports.

Au vote, toutes ces propositions individuelles ont sombré, battues par des majorités plus ou moins

moments l'allure d'une petite guerre de religion, les conseillers nationaux ont voté la tradition: les routes, il en reste des kilomètres à construire, à entretenir, à élargir, etc. — de quoi absorber sans peine deux milliards par année.

Et pourtant, l'échec des propositions individuelles était en partie évitable. Il aurait fallu que les inté-

ressés s'y prennent à temps, et en ordre moins dispersé. Il aurait fallu qu'ils utilisent leurs collègues de parti présents dans la commission des finances, et qu'ils s'entendent sur une autre répartition du produit des droits sur les carburants. Autant dire qu'ils disparaissent dans l'anonymat d'une proposition de commission, et renoncent à exposer chacun leur affaire en séance plénière.

L'arithmétique parlementaire a ses exigences: pour l'emporter, il ne suffit pas d'avoir raison, même à plusieurs. Il faut faire une majorité, à force de méthode et au prix d'une certaine abnégation. Encore une variante de la parabole du grain qui, s'il ne meurt...

PRÉVOYANCE-VIEILLESSE

Merci pour le cadeau!

Il y a quelques jours, le Conseil fédéral décidait d'accorder d'importantes déductions fiscales qui profiteront surtout aux indépendants et aux professions libérales dont le revenu est trop élevé (!) pour alimenter une vraie caisse de pension dans le cadre du deuxième pilier (DP 799). Ces déductions fiscales coûteront plusieurs milliards de francs aux communes, aux cantons et à la Confédération. Pour illustrer cette décision, voici quelques lettres de remerciements que les heureux bénéficiaires reconnaissants pourraient adresser au Conseil fédéral:

* * *

*Madame et Messieurs les Conseillers fédéraux,
Je suis un avocat et déclare chaque année 100 000 francs de revenu. Je mets 20 000 francs de côté par an pour mes vieux jours. 20 000 francs que je vais d'ailleurs investir dans des affaires ou dans une maison. Vous venez de décider que je pourrai*

déduire ces 20 000 francs de mon revenu imposable; je payerai donc, l'année prochaine, 5000 francs d'impôts de moins. Merci pour les vacances à Acapulco ainsi offertes à ma femme et à moi-même, et tous nos vœux pour la nouvelle année.

A. Calame

* * *

*Monsieur le Président de la Confédération,
Je regrette votre récente décision concernant les déductions fiscales pour le troisième pilier: entrepreneur indépendant, je gagne bien ma vie et bénéficie déjà de nombreuses déductions. Aussi je déclare aux impôts un revenu de 60 000 francs seulement. Comme je mets environ 40 000 francs de côté chaque année pour mes vieux jours, j'aurais bien voulu pouvoir les déduire entièrement de mon revenu. Or, en ne m'autorisant à déduire que 24 000 francs (ma femme travaille avec moi), vous me contraignez à payer plus de 1000 francs d'impôts par année. Compte tenu de nos frais — nous dépensons plus de 200 000 francs par an en réceptions, résidence secondaire, voitures, bateau pour maintenir le standing de notre entreprise — je trouve cette situation anormale.*

Recevez, Monsieur le Président de la Confédération, ...

C. Dupont

* * *

*Au Conseil fédéral,
Votre cadeau tombait à point. Ma femme souhaitait s'acheter une nouvelle voiture et votre présent de 11 500 francs a juste suffi. Le commerce que nous possédons, ma femme et moi, nous rapporte 250 000 francs par an. En nous autorisant à déduire 40 000 francs de ce revenu, c'est bien 11 500 francs que vous nous offrez chaque année. Nous espérons que vous pourrez prochainement faire aussi un geste en faveur de nos employés, un peu déçus de ne pas pouvoir profiter de votre largesse. Avec nos meilleures salutations.*

B. Amstutz

NOTE DE LECTURE

Un homme, deux itinéraires

L'ouvrage d'André Essel¹ me paraît exceptionnel: les mémoires d'un «dérangeur» qui révèlent des réalités économiques souvent soigneusement camouflées.

L'itinéraire politique d'Essel est peu connu. Exemplaire, il débute au lendemain du 6 février 1934 et comprend les étapes suivantes: jeunesse socialiste, trotskisme, clandestinité, jeunesse socialiste, découverte de la force des appareils et de l'impuissance des regroupements émotionnels, abandon de la politique militante pour l'action économique. Son itinéraire patronal est par contre mieux connu: fondation de la FNAC et direction jusqu'à sa retraite en 1983. Essel n'est pas un patron comme beaucoup d'autres. Il croit à la concurrence et la pratique. Il se heurte à tous les malthusiens. Le consumérisme ne lui fait pas peur, il s'en inspire. La participation du personnel le fascine, même si les syndicats n'en veulent pas. On l'accuse alors de paternalisme.

Découvrez cette forme de «vidéo-négociation» pendant une grève, en 1982: «La confrontation (employeurs-délégués syndicaux, ndlr) se fera en face-à-face dans une salle de réunion, en présence d'une caméra et de micros. Un réseau de téléviseurs disposés dans les rayons, les ateliers et l'auditorium permettra aux assistants de suivre les négociations en direct.» La confrontation, longue et âpre, dura une nuit entière, interrompue par deux prises de contact des délégués syndicaux avec leurs membres. Au petit matin l'accord était réalisé.

André Essel, ancien trotskiste devenu patron d'une entreprise moyenne, est-il encore de gauche? Je suis prêt à l'affirmer.

C. F. P.

¹ André Essel, «Je voudrais changer le monde», Editions Stock, octobre 1985.

Dérapiage matinal

Dans *Le Matin* du 3 décembre, M. Georges Plomb, journaliste estimable, craint le possible «dérapiage» de la politique d'asile, au lendemain d'un nouveau durcissement annoncé par un discours récent de M^{me} Kopp. Vous avez cent fois raison, M. Plomb. Mais le premier dérapage est déjà là, dans votre journal, juste à côté de vos propos.

Le Matin s'en paie une tranche, en effet, dans le biaisement raciste de l'information. Et s'en défend, bien entendu, mais avec un art de la confusion et un manque de rigueur qui appellent réaction.

DÉRAPAGE MATINAL

Double viol

Le cas évoqué par notre correspondant n'est malheureusement pas isolé et illustre ce qui semble tenir lieu de politique rédactionnelle au quotidien lausannois.

Le 4 décembre, Le Matin, manchette et titre sur deux colonnes à la une, annonce le viol d'une collégienne de 14 ans par des camarades de son école. Le juge du Tribunal de la jeunesse chargée de cette affaire avait supplié le journaliste de ne pas diffuser l'information. Non par volonté de censure, mais tout simplement pour éviter une publicité inutile à la jeune victime et à ses parents déjà suffisamment traumatisés; et pour mener à bien un difficile travail de prise de conscience avec les jeunes responsables des faits. Juan Pekmez, le journaliste du Matin, a cru pouvoir passer

Partons des faits allégués: deux petits trafiquants vendant de l'héroïne dans les rues de Berne, désignés chacun comme «un Tamoul». Une «filière tamoule» qui vend 90% de l'héroïne consommée à Berne, à un prix bien plus bas que les autres trafiquants. Deux grosses saisies de drogue aux aéroports, drogue qui aurait été destinée à cette filière. Deux trafiquants (appelés «deux Tamouls», sans autre précision) arrêtés, un juge bâlois qui prophétise l'extension de ce trafic et le «patron des stupés français» qui affirme que ce trafic finance les autonomistes tamouls. Admettons, encore qu'on aimerait bien savoir comment tous ces faits ont été établis.

La relation de ces faits couvrirait une vingtaine de lignes, peut-être trente, dans *Domaine public*. Dans *Le Matin*, cela donne les trois quarts de la

outré, au nom du devoir d'information. Bon prétexte tiré de l'éthique professionnelle pour mieux justifier ce qui n'est que pure recherche de l'exclusivité. Sur le marché des quotidiens romands la lutte est vive. Alors un viol où sont impliqués les élèves du cycle d'orientation, c'est une aubaine car tous les ingrédients qui motivent une curiosité malsaine sont là pour faire vendre. Une fois l'information donnée, on peut comprendre que les journaux locaux y fassent écho à leur tour; mais pourquoi la Tribune de Genève a-t-elle cru nécessaire d'en faire, elle aussi, une manchette? Au nom de la concurrence, faut-il vraiment suivre les plus mauvais exemples de la profession?

Les faits reportés remontent à une quinzaine de jours; confrontée sur la voie publique au rappel de l'événement, la jeune fille n'a pu être que traumatisée à nouveau. Ce second «viol», commis par des plumeurs qui ne méritent pas le nom de journalistes, n'est malheureusement pas punissable.

page trois, un éditorial au bas de la page deux, un bandeau couvrant presque la moitié de la une (titre sur toute la largeur: «L'araignée tamoule»), et une manchette tonitruante: «Héroïne — Les Tamouls cassent les prix». Et là, comme dérapage, on est servi. L'édito de page deux est un petit chef-d'œuvre d'hypocrisie, clamant «Qu'on ne nous accuse pas de racisme», insistant sur le fait que les trafiquants dont on parle ne sont qu'une minorité (1% précise-t-on par ailleurs) parmi les Tamouls, mais que parce qu'ils sont Tamouls tout le monde fait l'autruche. Tout le monde qui? Vous ne saurez rien, personne n'est mentionné.

Or le racisme est bien là, dans la spectacularisation outrancière et surtout la généralisation simpliste des titres et manchettes. Car enfin, qui «met tout le monde dans le même panier», la justice et la police comme le déclare l'éditorialiste, ou la propre manchette du *Matin*? «Les Tamouls cassent les prix»: quel amalgame, justement, et qui fait froid dans le dos. Remplacez un peu «les Tamouls» par «les Juifs», pour voir si ça vous rappelle quelque chose. L'information se fait de plus en plus information-spectacle. Mais *Le Matin*, se pensant sans doute en avance sur son temps, a déjà passé à l'information-scandale, celle qui vous sert votre petite crotte bien fraîche pour accompagner les croissants du matin.

Il est urgent de rappeler à certains journalistes (voyez que je ne généralise pas) que l'information sans rigueur tourne vite au marché du mépris, et à certains patrons de presse que l'argent a une odeur.

Gérard de Rham

DE LUCERNE À STANS

Nidwald intéresse les quotidiens lucernois. Une édition particulière du *Tagblatt*, pour commencer; puis parution du *Vaterland* en collaboration avec un journal local; enfin, les *LNN* ouvrent une rédaction locale à Stans.

Modes de vie

Dernièrement, des réalités m'ont fait signe à deux reprises; des réalités que l'on sait, mais qu'on a tendance à oublier, quand on a vécu, comme moi, du côté des maisons bourgeoises. Deux enfances difficiles, deux gosses allant livrer le linge des riches, lavé par la mère pour l'une¹, le costume sur mesure confectionné par le patron tailleur pour l'autre². La faillite, la ruine, la mouise, les pièces de cinq centimes pourchassées avec angoisse, le nouveau-né superflu qu'il faut bien accueillir, puisque le «bon docteur des pauvres» n'a pas voulu en faire un ange; les commerçants au regard méfiant qui se présentent les jours de paie; les beaux quartiers où l'on va sonner à la porte de service, l'envie et la honte au ventre.

Le petit Freddy découvre un Lausanne noir, de chômage pour son père, d'éreintant travail au café pour sa mère. Il va cependant au collège, tout comme Jennifer, l'héroïne de J. Massard; l'un et l'autre en ont gardé comme une obscure culpabilité à l'égard de leurs parents et un sentiment de trahison vis-à-vis de leur classe, la classe des pauvres. Mais ils ont su se recréer une famille: F. Buache rend hommage à Gaston Cherpillod, qui préface le livre de Janine Massard.

Je me souviens d'un récit, celui d'un petit garçon qui haïssait le visage tendu de sa mère lorsqu'elle lui mettait dans les bras les litres vides à aller échanger contre quelques sous, triste épargne des jours vraiment maigres. Et j'aperçois un autre visage encore, celui d'une jeune femme dans la dèche, venue voir à la clinique une parente fraîchement accouchée, et annonçant à cette dernière qu'elle était enceinte d'un deuxième enfant. Et l'autre, sans voir l'angoisse de ce regard, se récriant bêtement: «Mais c'est merveilleux! Quelle joie, etc.» Elle n'a compris que bien plus tard à

quel point cet enfant était peu désiré. Qu'était venue chercher auprès d'elle cette visiteuse alourdie par la peur du lendemain? Quelque chose qu'elle était incapable de lui donner, dans son bonheur quiet de jeune mère aisée.

Les signes sont toujours parmi nous, il s'agit de les lire; j'en ai déchiffré quelques-uns grâce au livre de J. Massard. Son écriture alerte qui fait surgir de beaux personnages vivants m'a comblée, et cette politesse suprême, l'humour.

Après le cinéma et les mots, la peinture. Au sortir de l'exposition Jaques Berger (Musée Jenisch, Vevey), la lumière est soudain si dorée et bleue sur les Alpes que, l'espace d'un instant, on a l'illusion que ce qu'on vient de voir est vrai, que le monde est peuplé de gens heureux contemplant la mer.

Catherine Dubuis

¹ Janine Massard, *La petite monnaie des jours*, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1985.

² Plan-fixe Freddy Buache, 4 décembre 1985.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Réalité poétique

... Je vous disais: *Cherpillod!*

La Nuit d'Elne, cinq récits¹, admirables, je dirais surtout: *savoureux*.

Quelque part (dans *L'Ecole contre la Vie*), Edmond Gilliard parle du «style neutre» qui selon lui s'enseigne à l'école: «un modèle d'écriture puérile et solennelle». *Cherp*, comme l'appellent ses amis: pas une phrase, pas une ligne — j'allais dire: pas un mot, qui n'ait son suc et sa saveur. «Le style, c'est l'homme», disaient les Romains. Une richesse, une truculence étonnantes! «(L')auteur de ces cinq récits chemine le long d'une voie dont le tracé n'était pas prémédité, qui s'est frayée spontanément, que Gaston Cherpillod découvrit en prospectant le monde en lui et autour de lui: c'est celle

de l'écriture réaliste lyrique», dit la prière d'insérer. La réalité poétique, pourrait-on dire aussi, le rythme d'une respiration, l'odeur de la terre, comme dans ce premier texte intitulé *Poverello*, qui raconte une journée de chasse, où l'argot voisine avec le vocabulaire spécialisé et précis de Nemrod — la vie, en quelque sorte, à l'état pur.

Et puis, dans un tout autre genre, je disais aussi, je répète: *Vive le Pouvoir! ou les délices de la raison d'Etat*, de Jean Ziegler.

Ziegler fait toujours crier! Son dernier livre fait déjà pousser les hauts cris, et c'est bien qu'il en soit ainsi! Cette fois, c'est d'avoir retourné sa veste qu'on l'accuse, avec ces deux variantes: ou d'avoir trahi, ou d'avoir été longtemps aveugle, et plus longtemps qu'il n'est pardonnable. Dans la *Tribune de Genève*, M. Bratschi prétend le mettre en contradiction avec lui-même: Comment! Vous admirez Bakounine, qui s'en prenait au pouvoir de l'Eglise, et vous dites croire en Dieu? Touche pas, bébé! Comme si le pouvoir de l'Eglise, l'institution ecclésiastique avait des rapports nécessaires avec la foi!

De quoi s'agit-il ici? D'un bilan, à certains égards accablant, de l'expérience socialiste en France — cette exportation des armes tous azimuts, plus massive encore que sous le régime précédent, alors que M. Mitterrand avait déclaré le 18 avril 1981: «Une politique internationale doit être fondée sur un certain nombre de principes: l'un de ceux-ci sera de remplacer notre commerce de guerre par un commerce de paix»... Hélas!

Ziegler est un inguérissable optimiste: il croit qu'une autre politique eût été possible. Moi qui suis vieux, je ne sais... Et il ne me reste que l'attente du plaisir amer que j'aurai en voyant M. Barre, ou M. Chirac, ou X ou Y *ne pas résoudre* les problèmes qu'ils n'avaient *pas résolus* avant l'arrivée au pouvoir de la gauche... Reste que pour nous, le livre de Ziegler est incontournable.

J. C.

¹ L'Age d'Homme.

JEAN-CLAUDE PIGUET

La philosophie en pays romand

La Suisse est un pays de pragmatisme envahissant où les intellectuels sont regardés d'un drôle d'air. Il vaut mieux avoir dix «poses» à Echallens, être notaire à Payerne ou même électricien à Versoix que professeur à l'école secondaire. Dans les grandes villes, l'identité sociale de l'intellectuel est plus facilement digérée; il n'en subsiste pas moins un atavique préjugé contre les «clercs».

C'est dire que l'héroïque entreprise de J. C. Piguet, professeur de philosophie à Saint-Gall puis à Lausanne, qui publiait cet été à «La Baconnière» un volumineux ouvrage à couverture rouge intitulé «Où va la philosophie, d'où vient-elle?», semble cumuler les impossibles défis et les chances de lendemains défaits.

Ayant posé comme point de départ que l'art de la spéculation philosophique est mal reçu en Suisse, j'aimerais examiner cette seconde question qui en découle: ce rejet du philosophe a-t-il une influence sur la philosophie qui se pratique malgré tout dans notre pays?

Et c'est là peut-être que la trajectoire personnelle du philosophe J. C. Piguet rejoint une partie de notre souci. En effet, Piguet a réalisé son œuvre en se consacrant à des études esthétiques sur des musiciens suisses tels Ernest Ansermet et Franck Martin. Il a en quelque sorte conduit sa pensée à la rencontre d'une réalité esthétique locale et immédiate. Mais pourquoi aujourd'hui, sa carrière étant accomplie, J. C. Piguet vogue-t-il vers des bilans plus vastes et hasardeux, portant sur l'histoire et le sens de la philosophie de l'Antiquité à nos jours? Qu'emporte-t-il dans sa besace pour répondre à cette formidable question «Où va la philosophie?».

Ce que j'ai lu et rencontré chez J. C. Piguet, c'est une préférence marquée pour la philosophie dialectique

«qui comble l'intervalle entre la pensée et la réalité». Il fera même de cet intervalle dialectique l'élément catalyseur de sa propre démarche et le mettra avec finesse en évidence chez des philosophes aussi différents que les Gréco-Romains Platon (428-347 av. J.-C.), Valentin (mort en 161) et Plotin (205-270), ou que les modernes Kant, Hegel et Adorno. Ce procès dialectique a quelque chose de fascinant, voire mystifiant, et constitue une sorte d'alchimie intime de la pensée vers l'être.

Mais en s'associant aussi étroitement à la philosophie dialectique, J. C. Piguet rejette à tort selon moi la philosophie analytique anglo-saxonne issue du fameux cercle de Vienne dans les années 1934-1939. J'avais tenté d'exposer dans les colonnes de DP (784) les conceptions du philosophe Wittgen-

stein, grâce notamment à l'interview de Jacques Bouveresse. Or le refus opéré par J. C. Piguet à l'égard de cette tradition anglo-saxonne est quelque peu court, même si l'auteur connaît bien ce dont il parle puisqu'il a séjourné à Oxford et fréquenté personnellement ces milieux.

Le motif profond de sa condamnation de la philosophie analytique anglo-saxonne (Popper, Wittgenstein, Quine) est peut-être une séquelle active du dégoût enraciné chez nous, Suisses, à l'égard de la spéculation philosophique. Ce serait, à un deuxième degré, la traduction intellectuelle de ce sentiment physique ambiant de répulsion à l'égard de la philosophie, auquel je faisais allusion au début de mon texte.

E. B.

INFORMATION «COLLECTIVITÉS LOCALES»

Source d'inspiration

Ne l'a-t-on pas dit et répété? Les communes et les cantons sont les véritables laboratoires de la vie politique et sociale. A petite échelle, l'expérimentation est plus facile, les contacts plus simples, le contrôle plus évident. Et pourtant, que sait-on des solutions apportées aux problèmes actuels, des innovations tentées hors des frontières de notre commune ou de notre canton? Paradoxe d'un Etat fédéral: alors que les autonomies locales permettent les expériences les plus diverses, ce sont les faits et gestes de l'Etat central qui dominent l'actualité; s'il est relativement facile de trouver des informations sur la politique fédérale, la recherche de données sur la manière dont les communes et les cantons abordent tel domaine d'activité peut devenir un véritable casse-tête.

La revue *Traktandum* (adresse utile: Verlag Steiner + Grüniger AG, 8226 Schleithem), depuis quatre ans déjà, veut répondre à cette difficulté.

Dix fois l'an elle propose des informations actuelles sur les communes et les cantons regroupées en dix thèmes (fiscalité et finances, école, social, autorités, droits populaires, construction et environnement, droit et justice, culture, économie...). Les pages de la revue sont détachables et peuvent être classées par domaine. Au fil des mois et des ans on se constitue ainsi une précieuse documentation (pour le moment en allemand seulement).

Dans la livraison d'octobre on trouve par exemple un tableau des rabais accordés par les cantons aux détenteurs de véhicules équipés d'un catalyseur, l'état de la situation sur le front des notes dans les écoles primaires des deux Bâle, de Zurich, de Lucerne et du canton de Vaud, la description d'une expérience zurichoise de commune d'habitation pour le troisième âge, la mention de deux motions parlementaires en Argovie et à Schwytz pour le remplacement des pelouses publiques par des prairies naturelles.

L'intérêt d'une telle publication, c'est de décroquer les collectivités locales en faisant circuler les informations, en faisant connaître les réalisations du voisin.